

PRÉFECTURE DE LA HAUTE SANAGA : AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/MINAT/RC/RCE/DHS/P- NE/CDPM/2021 DU 04/03/2021 POUR L'AMENAGEMENT, REHABILITATION (POSE DES RIDEAUX ET CLIMATISATION) DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEFOP DE LA HAUTE- SANAGA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga (Maitre d'Ouvrage Délégué) lance pour le compte du MINEFOP, un Avis de Consultation pour l'aménagement, réhabilitation (pose des rideaux et climatisation) de la Délégation Départementale du MINEFOP de la HAUTE-SANAGA, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation comprennent l'acquisition de matériel divers réparti comme suit : L'aménagement, réhabilitation (pose des rideaux et climatisation) de la délégation départementale du MINEFOP.

3. Délai de livraison

Le délai maximum de livraison est fixé à un (01) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de

livrer les matériels.

4. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à tous les opérateurs économiques nationaux spécialisés dans la fourniture des matériels divers.

5. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, est financée par le BIP MINEFOP, Exercice 2021, pour un montant de neuf millions (9 000 000) F CFA. Ligne budgétaire ...

6. Consultation du dossier

Le dossier de la présente Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, à la Préfecture de la HAUTE-SANAGA et à la DDEFOP de la HAUTE-SANAGA, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de la HAUTE-SANAGA et à la DDEFOP de la HAUTE-SANAGA, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de dix-huit mille (18 000) Francs CFA à la Recette de Finance de Nanga-Eboko.

8. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au secrétariat de la Préfecture de la HAUTE-SANAGA , au plus tard le 26/03/2021 à 12 heures et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N°01/AC/MINAT/RC/RCE/DHS/P-NE/CDPM/2021
DU 04/03/2021**

**POUR L'AMENAGEMENT, REHABILITATION (POSE DES RIDEAUX ET
CLIMATISATION) DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEFOP DE
LA HAUTE-SANAGA, REGION DU CENTRE.**

**Financement : BIP MINEFOP, EXERCICE 2021
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT**

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurances agréée par le Ministre en charge des Finances, d'un montant de : cent quatre-vingt mille (180 000) FCFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité du modèle de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances entraînera le rejet de l'offre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps, le 26/03/2021 à 13 heures par la Commission Départementale de Passation des Marchés à Nanga-Eboko.

Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite maîtrise du dossier.

12. Critères d'évaluation

Les offres ne satisfaisant pas aux critères ci-après seront automatiquement éliminées :

- Absence ou non conform d'une pièce administrative après 48heurs;
- absence de la caution de soumission;
- fausse déclaration ou pièces falsifiées ou scannée;

- absence d'une patente au taux d'imposition réel;
- Non satisfaction d'au moins 80% de critères essentiels;

Principaux critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera suivant le mode binaire en attribuant à chaque critère la valeur positive (oui) ou la valeur négative (non) :

- 1- Présentation de l'offre : ——— oui/non
- 2- Conformité du matériel aux Spécifications Technique————-
oui/non
- 3- Références du soumissionnaire ——— oui/non
- 4- Capacité financière ——— Oui/non
- 5- Délai de livraison : ———— oui/non
- 6- Preuves d'acceptation des conditions du marché
————— Oui/non

Seuls les soumissionnaires qui auront satisfaits à 80% des critères essentiels seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre technique aura été jugée satisfaisante et dont l'offre financière sera la moins disante.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre général peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de la Haute-Sanaga et à la DDEFOP de la Haute-Sanaga.

YAOUNDE le 02 Mars 2021
Le PRÉFET

NANGA DANG Albert

[Télécharger le DAO](#)